

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion spéciale du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le jeudi 11 mai 2017 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Lynn Visentin, Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, Amanda St-Jean et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par le Maire, monsieur Morris O'Connor en déclarant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal aux membres du conseil.

(2) ACHAT DE CONTENEURS POUR LES DÉCHETS

CONSIDÉRANT qu'une invitation écrite a été envoyée à Loubac, Sani-Éco et EBI pour l'achat de 900 contenants à déchets de 240 litres avec logo en couleur charbon ;

CONSIDÉRANT que la seule société qui a soumis un devis était Loubac;

CONSIDÉRANT que le devis comprenait l'impression du logo, la livraison à la municipalité et les coûts de financement sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité couvrira les frais d'impression du logo au montant de 1350 \$ plus les taxes ainsi que la livraison porte-à-porte;

CONSIDÉRANT que les résidents couvriront le solde de 64 778,98 \$ sur deux ans sur leurs factures d'imposition à compter de 2018;

CONSIDÉRANT que le coût par unité par ménage est de 70 \$;

CONSIDÉRANT que les ménages peuvent commander plus d'une poubelle si nécessaire;

CONSIDÉRANT que les ménages ne sont pas obligés d'en acheter un, mais qu'ils doivent avoir un contenant approprié avec une prise européenne s'ils choisissent de ne pas participer à cet achat;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low couvrira les coûts de financement de la première année à partir de l'excédent de 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil autorise la DG et/ou le maire à signer pour et pour le compte de la municipalité tous les documents relatifs à cet achat;

#105-05-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que, pour ces motifs, le conseil autorise l'achat des 900 bacs de Loubac au coût de 64, 778,98 \$ taxe incluse.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

(3) AJOURNEMENT

#106-05-2017

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h05.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

Morris O'Connor

Maire

Franceska Gnarowski

Directrice générale/secrétaire-trésorière